

25 avr 2008 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2008

Agrément des diététiciens

Préparation des demandes d'agrément des diététiciens

Préparation des demandes d'agrément des diététiciens

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant la date d'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 18 novembre 2004 relatif à l'agrément des praticiens des professions paramédicales, pour la profession de diététicien.

Le projet a pour but d'organiser l'agrément des praticiens individuels de la profession de diététicien. Le diplôme de diététique est déjà délivré depuis quelques temps. Selon l'INAMI et les associations professionnelles de diététiciens, environ 2000 praticiens peuvent introduire leur demande d'agrément.

Le projet entrera en vigueur 12 mois après sa publication. Cela doit permettre à l'administration de préparer soigneusement l'agrément. Tout d'abord, le Conseil national des professions paramédicales mettra en place un groupe de travail pour l'agrément des diététiciens. Un formulaire doit également être rédigé pour l'introduction d'une demande d'agrément comme diététicien auprès du ministre. Enfin, le secteur professionnel doit être sensibilisé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>